

Promenade Delmar et promenade Playfair (CP000885) : Foire aux questions

	Questions	Réponses
1	Quand les travaux sont-ils censés commencer?	Les analyses préalables aux travaux de construction se dérouleront dans certains secteurs de ce projet en juillet 2024; les travaux de construction devraient s'enchaîner en août 2024, d'ici à ce que toutes les approbations nécessaires soient délivrées. Les préavis seront transmis en prévision des travaux.
2	Les arbres existants seront-ils touchés par la construction du nouveau trottoir?	Les arbres ne devraient pas être touchés par les travaux, puisque le trottoir sera essentiellement construit sur la chaussée existante. Les Services forestiers de la Ville ont participé à ce projet et continueront d'intervenir au besoin pendant les travaux.
3	Quelle est la largeur des trottoirs?	Les nouveaux trottoirs devraient faire 2 mètres de largeur sur la promenade Delmar comme sur la promenade Playfair. Cette largeur pourrait toutefois varier légèrement si on relève des contraintes pendant les travaux.
4	Les trottoirs seront-ils construits sur la surface de la chaussée existante ou faudra-t-il creuser la chaussée?	On procédera au creusage de la chaussée pour permettre d'installer la couche granulaire du type « A » conformément aux normes de la Ville; la profondeur des travaux de creusage prévus sous les trottoirs devrait être essentiellement de l'ordre de 150 millimètres.
5	Corrigera-t-on, en aménageant ces nouveaux trottoirs, les problèmes dans le raccordement des entrées de cour existant avec la chaussée actuelle?	Oui. Conformément aux détails de ses normes pour les trottoirs monolithiques, la Ville aménagera des trottoirs surbaissés, ce qui permettra d'améliorer les raccordements.
6	Y aura-t-il des passages piétonniers et d'autres types de marquages de la chaussée à l'intersection de la promenade Delmar et de la promenade Playfair et à l'intersection de l'avenue Beattie et de la promenade Playfair?	À l'intersection de la promenade Delmar et de la promenade Playfair, on peindra des passages piétonniers, des lignes d'arrêt et des « lignes de queue » médianes sur les trois approches. À l'intersection de l'avenue Beattie et de la promenade Playfair, on peindra un passage piétonnier entre les trottoirs nouvellement aménagés, la ligne d'arrêt et la « ligne de queue » médiane sur l'avenue Beattie à l'approche de l'intersection.

7	Construira-t-on un trottoir et un passage piétonnier au sud de l'intersection de l'avenue Kilborn et de la promenade Delmar assurant la liaison avec l'arrêt d'autobus existant?	Rien n'est prévu, à l'heure actuelle, pour moderniser les infrastructures piétonnières ou les passages piétonniers du côté sud de l'avenue Kilborn. Il en a toutefois été question avec OC Transpo, qui a fait savoir qu'elle inscrirait ce point sur sa liste des ouvrages à surveiller afin d'améliorer l'aménagement de l'arrêt d'autobus.
8	Comment gérera-t-on, pendant les travaux de construction, l'accès aux entrées de cour?	En règle générale, les entrées de cour et les allées privées resteront accessibles. Il y aura toutefois des cas dans lesquels il ne sera pas possible d'y avoir accès, pour permettre de réaliser certains travaux de construction. Dans ces cas, l'entrepreneur donnera un préavis suffisant aux propriétaires touchés, et la Ville fera le nécessaire pour que ces propriétaires aient des laissez-passer leur permettant de stationner dans les rues pendant la durée de l'interruption de l'accès.
9	Que fera-t-on pour continuer d'assurer la sécurité des cyclistes en raison de la chaussée rétrécie après l'aménagement des trottoirs?	Puisqu'on propose de rétrécir la largeur de la chaussée à 9 mètres environ, une voie de 4,5 mètres de large dans chaque sens, dans laquelle il sera interdit aux automobilistes de stationner, donnera suffisamment de place pour permettre aux automobilistes de doubler sécuritairement les cyclistes. Dans les cas où des voitures sont stationnées dans la rue, la chaussée sera moins large, ce qui réduira la vitesse des voitures sur la promenade Delmar et la promenade Playfair et permettra d'améliorer continuellement la sécurité des cyclistes dans les cas où ils doivent emprunter cette voie de circulation. En outre, sur la promenade Playfair, puisqu'on ajoute des dos d'âne allongés dont l'espacement est optimal, on réduira encore la vitesse des voitures, ce qui permettra aussi d'améliorer la sécurité des cyclistes.
10	Les trottoirs seront-ils dotés d'une banquette gazonnée?	Non. Ils seront construits le long de la chaussée.
11	Les trottoirs seront-ils plus hauts que les entrées de cour et comment gérera-t-on le drainage dans ce cas?	Non. Les trottoirs traversant les entrées de cour seront surbaissés conformément aux détails des normes de la Ville pour les trottoirs monolithiques, ce qui permettra aussi de gérer le drainage comme il se doit.

12	La Ville déneigera-t-elle les trottoirs en hiver?	Oui. Les trottoirs seront déneigés durant l'hiver. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site https://ottawa.ca/fr/stationnement-routes-et-deplacements/rues-trottoirs-et-sentiers/deneigement-et-deblaiement .
13	Réaménagera-t-on ou élargira-t-on les trottoirs existants au nord du secteur du projet sur la promenade Delmar?	Dans le cadre des travaux de réfection de la surface, on prévoit de bétonner les trottoirs existants au nord du secteur du projet sur la promenade Delmar et de les aménager sur une largeur d'au moins 1,8 mètre.
14	Protégera-t-on ou déplacera-t-on, pendant ce projet, les marqueurs des limites de propriété et les monuments?	On s'attend à ce que les marqueurs et les monuments existants soient toujours protégés pendant les travaux.
15	Quelles améliorations prévoit-on d'apporter au drainage dans le cadre de la réfection du réseau d'égouts?	Les travaux réalisés dans le cadre de ce projet devraient permettre d'améliorer le drainage dans la partie la plus profonde du point creux du secteur (sur la promenade Delmar, entre l'avenue Beattie et la promenade Playfair), ce qui permettra de réduire la profondeur et l'ampleur des flaques d'eau pendant les épisodes de précipitations courantes. Il n'est pas possible d'apporter des améliorations hors de ce secteur sans procéder à d'autres travaux de drainage en aval de la promenade Delmar et de la promenade Playfair en passant par les Jardins collectifs Kilborn et au-delà.
16	Pourquoi les travaux de drainage réalisés dans le cadre de ce projet ne portent-ils que sur la promenade Delmar entre l'avenue Beattie et la promenade Playfair?	Ces travaux sont limités au tronçon compris entre l'avenue Beattie et la promenade Playfair parce qu'il n'est pas possible d'apporter d'améliorations hors de ce secteur sans procéder à d'autres travaux de drainage, comme nous l'avons mentionné dans la réponse ci-dessus. Il faut noter que les résidents du croissant Thistle et de l'avenue Beattie devraient aussi profiter des travaux réalisés dans le réseau d'égouts sanitaires dans le cadre des améliorations apportées dans la foulée du projet actuel.

17	Quel est le calendrier des travaux d'amélioration à apporter au drainage?	À l'heure actuelle, il n'y a pas de calendrier précis pour les améliorations qui seront apportées au drainage jusqu'aux Jardins collectifs Kilborn et au-delà, puisque ce secteur a récemment été étudié et qu'on n'a pas pu apporter à ce problème d'autres solutions rapides. En raison des travaux historiques de conception du réseau d'égouts et du drainage de surface, il faudra consacrer, aux travaux d'amélioration du drainage, d'importants efforts qui déborderont les limites de ce projet. On devrait lancer dans la prochaine année ou dans les deux prochaines années l'étude détaillée de ces travaux, ainsi qu'une évaluation environnementale potentielle.
18	A-t-on tenu compte, dans le cadre de ce projet, des précipitations du 10 août 2023 qui ont eu pour effet d'inonder des sous-sols?	Oui. Ce projet tient compte des précipitations sans précédent du 10 août 2023 : nous avons aussi prévu, dans le cadre des travaux, la modernisation du réseau d'égouts sanitaires. Veuillez noter que cette modernisation du réseau d'égouts réduira le risque d'inondation des sous-sols, sans toutefois assurer la protection contre tous les épisodes météorologiques extrêmes. La Ville recommande donc aux propriétaires d'installer en permanence des clapets antiretour. Pour ce qui est du drainage de la chaussée, on ne s'attend pas à ce que les travaux du réseau d'égouts pluviaux et les travaux de drainage empêchent la formation de flaques d'eau en surface ni les inondations s'il se produit un événement aussi important que celui du 10 août 2023. Les travaux devraient toutefois réduire la profondeur et l'ampleur des flaques d'eau dans les épisodes météorologiques fréquents.
19	Selon quelle fréquence les précipitations comme celles du 10 août 2023 devraient-elles se produire statistiquement?	La tempête du 10 août 2023 a dépassé le niveau établi pour la période de retour de 100 ans selon la courbe intensité-durée-fréquence (IDF) de la Ville d'Ottawa. Cette courbe est un outil statistique qui sert à calculer la probabilité d'épisodes de précipitations extrêmes. Les événements à période de retour de 100 ans ont 1 % de probabilité de se produire dans une année en particulier.

20	Les améliorations qui seront apportées au drainage auront-elles une incidence sur la réfection planifiée de la chaussée de la promenade Delmar?	Les améliorations à apporter au drainage ne devraient pas avoir d'incidence sur les plans de réfection de la chaussée de la promenade Delmar, puisqu'elles seront essentiellement liées aux infrastructures en aval dans les Jardins collectifs Kilborn et au-delà.
21	Les améliorations à apporter au drainage dans le cadre de ce projet auront-elles une incidence sur le croissant Devlin et la promenade Dorset?	Les améliorations à apporter au drainage dans le cadre de ce projet ne devraient pas avoir d'incidence sur le croissant Devlin et la promenade Dorset : le réseau local d'égouts au sud du prolongement des égouts réfectionnés est assez grand pour transporter le débit local et n'a pas à être modernisé; en outre, dans l'ensemble, les problèmes de drainage sont liés au réseau en aval évoqués dans les réponses ci-dessus.
22	Mettra-t-on en œuvre des infrastructures de contournement pendant la réfection du réseau d'égouts pour s'assurer que les services restent opérationnels pendant les travaux?	Oui. Nous mettrons en œuvre un plan de gestion du débit du réseau d'égouts, et les services resteront opérationnels pendant les travaux de construction.
23	Quel est le calendrier des événements et de la consultation du public qui a mené à la décision d'aménager des dos d'âne allongés sur la promenade Playfair dans le cadre de ce projet?	La demande d'aménagement de dos d'âne allongés a d'abord été portée à l'attention de la Ville après que des résidents aient exprimé des inquiétudes à propos des excès de vitesse sur la promenade Playfair.
		On a procédé à une étude sur la modération de la circulation du quartier (MCQ) après que ces inquiétudes aient été exprimées, et dans la foulée de cette étude, le groupe de l'Étude sur la MCQ a mené une consultation publique en 2023, en plus de créer une page Web propre à cette promenade. Pour en savoir plus sur ce projet, veuillez consulter le site https://ottawa.ca/fr/hotel-de-ville/engagement-du-public/etude-acceleree-sur-la-moderation-de-la-circulation-dans-les-quartiers-pour-la-promenade-playfair .
		En mars 2024, on a décidé d'inclure dans le périmètre de l'ensemble de ce projet les trois dos d'âne allongés indiqués par le groupe de l'Étude sur la MCQ pour la promenade Playfair.
24	Aménagera-t-on des dos d'âne allongés sur la promenade Delmar dans le cadre de ce projet?	Non. Nous n'avons pas prévu de dos d'âne allongés sur la promenade Delmar dans le cadre de ce projet.

La Ville reverra-t-elle la situation pour savoir si l'achalandage de l'avenue Beattie, du chemin Beaumont et de la promenade Dorset augmente à cause des véhicules qui tentent d'éviter les dos d'âne allongés sur la promenade Playfair?

Oui. Le groupe de l'Étude sur la modération de la circulation du quartier procède à des dénombrements de la circulation sur l'avenue Beattie, le chemin Beaumont et la promenade Dorset afin de compter le nombre de véhicules avant les travaux. Lorsqu'on aura aménagé les dos d'âne allongés, on continuera de surveiller la circulation pour savoir si elle augmente et si elle devient problématique.

Lorsqu'on aura surveillé et évalué les dispositifs aménagés (généralement un an après les travaux de construction), on analysera les résultats pour savoir s'il est nécessaire de prendre d'autres mesures, par exemple en aménageant d'autres dispositifs temporaires ou permanents de modération de la circulation.

A-t-on tenu compte, dans l'aménagement planifié des dos d'âne allongés sur la promenade Playfair, d'inconvénients comme le bruit et les vibrations, l'accélération des automobilistes entre les dos d'âne allongés, les tentatives d'éviter ces dos d'âne en roulant sur le côté,

et ainsi de suite?

Oui. Nous avons tenu compte de ces différents inconvénients dans la décision d'aménager ces dos d'âne allongés.

Le bruit et les vibrations ne devraient pas être problématiques à cet endroit, puisque les dos d'âne allongés sont conçus pour ralentir la vitesse des automobilistes à environ 30 km/h et qu'ils sont aménagés et espacés de manière à obliger les véhicules à respecter la limite de vitesse sur la chaussée. Cette promenade n'est pas non plus une voie de transit pour les services d'urgence et ne fait pas partie d'un circuit de transport en commun, ce qui pourrait parfois causer des vibrations.

Jusqu'à maintenant, le groupe de l'Étude sur la modération de la circulation du quartier n'a pas reçu de plaintes à propos des automobilistes qui tentent d'éviter les dos d'âne allongés en roulant partiellement sur le côté. Même si le pourcentage des automobilistes qui tentent de le faire est faible, dans l'ensemble, les avantages de la modération de la circulation en aménageant des dos d'âne allongés pour réduire la vitesse des automobilistes et améliorer la sécurité des routes pour tous les utilisateurs l'emportent sur les cas peu fréquents de voitures qui dévient de leur parcours.

Lorsqu'on aura aménagé ces dos d'âne allongés, le groupe de l'Étude sur la modération de la circulation du quartier évaluera et surveillera l'efficacité de ces dispositifs pour veiller à en minorer les impacts négatifs, le cas échéant.

26

Pourquoi la Ville a-t-elle décidé d'aménager des dos d'âne allongés sur la promenade Playfair le long des nouveaux trottoirs, au lieu d'attendre pour savoir si ces dos d'âne sont toujours nécessaires ou s'il conviendrait mieux de recourir à d'autres dispositifs de modération de la circulation?

27

28

Les ouvrages liés aux trottoirs seulement ne sont pas suffisants à eux seuls pour résoudre le problème de l'excès de vitesse des automobilistes sur la promenade Playfair; la nouvelle largeur de la chaussée et l'état de la promenade Playfair justifieront toujours l'aménagement de dos d'âne allongés. En outre, les dispositifs permanents sont généralement plus efficaces pour obliger à respecter les limites de vitesse, et le groupe de l'Étude sur la modération de la circulation du quartier a constaté que l'aménagement de dos d'âne allongés sur la promenade Playfair permettra de réduire comme il se doit la vitesse des voitures et d'améliorer la sécurité de tous les usagers de la route.

En quoi consiste le processus qui permet de déterminer l'affectation des fonds du budget de la Ville pour l'aménagement de ces dos d'âne allongés et d'autres dispositifs de modération de la circulation? Pour la planification, la conception, la réalisation et la gestion du projet d'aménagement des dispositifs de modération de la circulation recommandés dans le cadre du Programme de modération de la circulation dans les quartiers (MCQ), ce programme se déroule selon le processus approuvé par le Conseil municipal pour l'Étude de la modération de la circulation dans les quartiers (2019), qui vise à répondre aux demandes de dispositifs permanents et structurés de modération de la circulation dans les rues locales et les routes collectrices existantes dans les quartiers. L'Étude de la MCQ consiste à la fois à présélectionner et à prioriser, pour l'ensemble du territoire de la Ville, toutes les demandes. C'est pourquoi la séquence des projets potentiels est appelée à évoluer.

Il existe, pour le Programme de MCQ, une enveloppe budgétaire annuelle qui est réservée aux rues de tout le territoire de la Ville répondant aux critères de présélection et qui ne peuvent pas profiter d'autres modifications importantes de la chaussée dans le cadre des autres programmes de la Ville d'après la procédure de présélection exposée dans le processus de l'Étude sur la MCQ. Pour connaître les détails du Programme de la MCQ et du déroulement de cette étude, veuillez consulter le site https://ottawa.ca/fr/stationnement-routes-et-

deplacements/circulation/moderation-de-lacirculation/programme-de-moderation-de-la-circulation-dans-les-quartiers.

La promenade Playfair répond à ce critère et est financée dans le cadre du Programme de la MCQ, ce qui permet d'aménager des dispositifs permanents de modération de la circulation.

-	
Sur la promenade Playfair, a-t-on constaté qu'il y a toujours un problème d'excès de vitesse à l'approche du radar pédagogique depuis son installation?	Oui. Les derniers relevés de vitesse (deux dans les 12 derniers mois) sur ce tronçon de la promenade Playfair font état de vitesses opérationnelles supérieures à la limite affichée de 40 km/h. Ce radar pédagogique a été en service pendant ces deux relevés.
A-t-on pensé à aménager d'autres dos d'âne allongés sur la promenade Playfair et peut-on en ajouter dans le cadre de ce projet?	Le tronçon de la promenade Playfair qui répondait aux conditions de l'Étude sur la modération de la circulation du quartier était compris entre la promenade Delmar et le croissant Dunkirk (à l'est), ce qui a permis de constater que les trois dos d'âne allongés proposés dans le cadre du périmètre de ce projet devraient permettre de résoudre comme il se doit la vitesse des automobilistes sur ce tronçon.
	On ne proposera pas d'aménager d'autres dos d'âne allongés hors de ce tronçon. Toutefois, des résidents de ce secteur ont signalé au personnel de la Ville d'autres motifs d'inquiétude, que nous continuerons de revoir.
Que fait la Ville pour évaluer l'efficacité de ces nouveaux dos d'âne allongés et pour savoir s'ils resteront permanents?	On procédera à des relevés de la vitesse des voitures avant et après avoir aménagé les dos d'âne allongés (généralement, un an après les travaux de construction). Ces relevés sont établis d'après des données recueillies par un enregistreur automatique de la circulation pendant une période de 24 heures. Le personnel de la Ville analysera les données recueillies avant et après l'aménagement des dos d'âne allongés pour en vérifier l'efficacité.
Prévoit-on d'installer des caméras de contrôle automatisé de la vitesse pour faire respecter les limites de vitesse dans les cas où l'on n'aménage pas de dos d'âne allongés dans le cadre de ce projet?	Pour l'heure, on ne prévoit pas d'installer des caméras de contrôle automatisé de la vitesse sur la promenade Playfair et sur la promenade Delmar.
À qui peut-on adresser des commentaires lorsqu'on aura aménagé les dos d'âne allongés?	On pourra adresser ces commentaires au 3-1-1 lorsque les dos d'âne allongés auront été aménagés. Ces commentaires seront transmis au groupe de l'Étude sur la modération de la circulation du quartier.
	constaté qu'il y a toujours un problème d'excès de vitesse à l'approche du radar pédagogique depuis son installation? A-t-on pensé à aménager d'autres dos d'âne allongés sur la promenade Playfair et peut-on en ajouter dans le cadre de ce projet? Que fait la Ville pour évaluer l'efficacité de ces nouveaux dos d'âne allongés et pour savoir s'ils resteront permanents? Prévoit-on d'installer des caméras de contrôle automatisé de la vitesse pour faire respecter les limites de vitesse dans les cas où l'on n'aménage pas de dos d'âne allongés dans le cadre de ce projet? À qui peut-on adresser des commentaires lorsqu'on aura